
	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	3- Services d'acheminement du trafic téléphonique
Prestation	3.5.2- Mise en œuvre de l'interconnexion RTC
Version	18/12/2018
Date d'entrée en vigueur	01/01/2019

3.5.2.1 Mise en œuvre , modification ou résiliation de l'interconnexion RTC

Prestations de création, modification ou suppression de faisceaux, connexion ou déconnexion de circuits, modification de la connexion des circuits, connexion ou déconnexion de liaisons de signalisation.

Prestations demandées par l'opérateur	Tarif unitaire (en euros)	Tarif applicable aux interventions simultanées (en euros)
Création d'un faisceau d'interconnexion	423,67	sans objet
Modification ou suppression d'un faisceau d'interconnexion	274,06	sans objet
Connexion ou déconnexion des circuits supportés par un BPN de raccordement	255,35	127,68 par BPN supplémentaire à partir du 2 ^e BPN
Connexion ou déconnexion de la liaison de signalisation entre un commutateur de l'opérateur (PS) et un commutateur d'Orange (PS) : cas de l'interconnexion en mode associé.	255,35	sans objet

NB : Les interventions simultanées sont définies comme étant nécessairement relatives à une même commande, avec réalisation simultanée de travaux de même nature et pour un même site (sur le même commutateur et sur le même site).

	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	3- Services d'acheminement du trafic téléphonique
Prestation	3.5.2- Mise en œuvre de l'interconnexion RTC
Version	18/12/2018
Date d'entrée en vigueur	01/01/2019


Prestations relatives à la sélection du transporteur

Opérations	Tarifs (en euros)
Changement de collecteur pour un indicatif sur une ZT :	
Sur la ZU (Zone Urbaine)	2 564 euros
Sur la ZP (Zone Périphérique) ou la ZT Rhône Auvergne	1 543 euros
Sur une autre ZT Province	1 138 euros
Sur ZU + ZP	3 201 euros
Sur 2 ZT simultanément (autres ZT de Province)	1 411 euros
Sur 3 ZT (autres ZT de province)	1 684 euros
(Idem 4 ZT)	1 957 euros
(Idem 5 ZT)	2 230 euros
(Idem 6 ZT)	2 504 euros
(Idem 7 ZT)	2 777 euros
(Idem 8 ZT)	3 050 euros
(Idem 9 ZT)	3 323 euros
(Idem 10 ZT)	3 597 euros
(Idem 11 ZT)	3 870 euros
(Idem 12 ZT)	4 143 euros
(Idem 13 ZT)	4 416 euros
(Idem 14 ZT)	4 689 euros
(Idem 15 ZT)	4 963 euros
ZT Rhône + 15 autres ZT de Province	5 714 euros
Sur ZU + Rhône Auvergne	3 316 euros
Sur 18 ZT	7 985 euros
Sur 1 DOM	563 euros
Sur 2 DOM simultanément	726 euros
Sur 3 DOM simultanément	889 euros
Sur 4 DOM simultanément	1 052 euros
Sur 5 DOM simultanément	1 215 euros
Sur 18 ZT (Métropole) + 1 DOM simultanément	8 335 euros
Sur 18 ZT (Métropole) + 2 DOM simultanément	8 498 euros
Sur 18 ZT (Métropole) + 3 DOM simultanément	8 661 euros
Sur 18 ZT (Métropole) + 4 DOM simultanément	8 824 euros
Sur 18 ZT (Métropole) + 5 DOM simultanément	8 987 euros

Orange ne peut accepter des opérations de modifications sur un indicatif dès lors qu'une autre opération est déjà en cours sur ce même indicatif.

Les opérations de modifications d'indicatifs sont réalisées dans un délai de 6 semaines à compter de la réception d'une demande complète de l'opérateur.

Si l'opérateur souhaite obtenir un délai plus court, il négociera avec Orange les conditions techniques et financières adéquates.

	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	3- Services d'acheminement du trafic téléphonique
Prestation	3.5.2- Mise en œuvre de l'interconnexion RTC
Version	18/12/2018
Date d'entrée en vigueur	01/01/2019

3.5.2.2. Cas particulier de la migration du trafic de Sélection du Transporteur du CAA vers le PRO

A compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020, toute opération de migration du trafic de Sélection du Transporteur du CAA vers le PRO fera l'objet des dispositions suivantes :

- gratuité des résiliations des BPN aux CAA
- gratuité des résiliations de faisceaux aux CAA (y compris les liaisons de signalisation).

La gratuité de ces prestations s'entend en tant que les opérations de résiliations de BPN et/ou de faisceaux sont bien liées à des opérations de migrations du trafic de Sélection du Transporteur du CAA vers le PRO.

De plus, ces opérations feront l'objet de la gratuité des frais de migration des préfixes de sélection du transporteur du CAA vers le PRO dans la mesure où elles sont regroupées de façon optimale dans le temps (pour éviter de multiplier des opérations) et dans l'espace (ZT entières).

3.5.2.3. Cas particulier de la migration des Blocs de numéros SVA de l'interconnexion en mode TDM vers l'interconnexion en mode SIP

A compter du 1^{er} janvier 2019, toute opération de migration du trafic de SVA de l'interconnexion en mode TDM vers l'interconnexion en mode SIP fera l'objet des dispositions suivantes :

- gratuité des résiliations des BPN aux CAA et au PRO
- gratuité des résiliations de faisceaux aux CAA et au PRO (y compris les liaisons de signalisation)

La gratuité de ces prestations s'entend en tant que les opérations de résiliations de BPN et/ou de faisceaux sont bien liées à des opérations de migration des Blocs de numéros SVA du TDM vers le SIP.

De plus, ces opérations feront l'objet de la gratuité des frais de migration des blocs de numéros SVA dans la mesure où

- ces demandes sont regroupées de façon optimale dans le temps (pour éviter de multiplier des opérations) et dans l'espace (ZT entières)
- l'opérateur qui souhaite en bénéficier ne fait pas figurer une prestation équivalente payante dans sa propre offre d'interconnexion vis-à-vis d'Orange.